



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2026-11 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION,
DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

À une séance ordinaire des membres du conseil tenue le 14 juillet 2026 et à laquelle
étaient présents le Maire Patrick Bousez et les conseillers suivants :

**Maylina Sévigny, Milissa Major, David Desrochers,
Daniel Laflèche, Julie Cyr, Ghyslain Maheu**

Formant quorum sous la présidence de M. Le Maire Patrick Bousez

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-11 EN MATIÈRE DE
DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026, le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette a adopté le règlement numéro 2026-11 établissant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

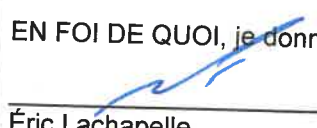
Donné à Rivière-Beaudette, ce 15^{ième} jour du mois de juillet, deux mille vingt-six.

Éric Lachapelle,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Éric Lachapelle, Directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 15^{ième} jour du mois d'avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 15^{ième} jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt- six.


Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier